BAYONNE ET LA RÉGION BAYONNAISE DU XII^e AU XV^e SIÈCLE

ETUDE D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

PAR

EUGÈNE GOYHENÊCHE

$\begin{aligned} & \text{AVANT-PROPOS} \\ & \text{SOURCES} & -- \text{BIBLIOGRAPHIE} \end{aligned}$

PREMIÈRE PARTIE LE CADRE GÉOGRAPHIQUE ET LE MILIEU HUMAIN

CHAPITRE PREMIER

TRAITS PHYSIQUES ET DIVISIONS POLITIQUES.

Bayonne est le centre économique de régions différentes dont elle est le point de contact et le débouché : Pyrénées Atlantiques, Landes de Gascogne, bassin moyen de l'Adour et des Gaves, vallées inférieures de l'Adour et de la Nive. Ces régions étaient divisées en formations politiques étendues et assez différenciées : Labourd ; Basse-Navarre ou « Merindad de Ultra Puertos » ; Soule ; vicomté de Béarn ; pays de Seignanx, de Gosse, de Maremne et de Marensin ; pays de Tursan, de Marsan, de Bracenx, Chalosse ; vicomté d'Orthe ; future principauté de Bidache et de Guiche ; juridiction de Bayonne.

CHAPITRE II

LE RÉSEAU FLUVIAL.

Les communications sont faciles d'est en ouest; l'Adour est navigable jusqu'à Saint-Sever, la Bidouze jusqu'à Mont-de-Marsan, la Nive jusqu'à Cambo. Importance de la marée. L'embouchure de l'Adour a varié deux fois en un siècle: originairement à Capbreton, elle s'est déplacée jusqu'à Port-Albret (Vieux-Boucau) après 1399. Bayonne entre en décadence

jusqu'en 1578, date du percement du Boucau actuel. Bayonne a triomphé, grâce à sa situation stratégique.

CHAPITRE III

LE RÉSEAU ROUTIER.

Les voies romaines d'après l'Itinéraire d'Antonin et les voies de raccord : Bayonne est à l'écart des grandes voies. Les routes du Moyen Age sont les routes de pèlerinages : trois sur quatre se réunissent à Ostabat pour gagner Saint-Jean-Pied-de-Port, Roncevaux et Pampelune. Du xi^e au xv^e siècle, le trafic nord-sud se rapproche de la côte. Au xi^e siècle, la voie Lescar-Saragosse par Sainte-Christine est la plus employée. Au xii^e, c'est la voie Bordeaux-Astorga par Roncevaux. A partir du xiii^e, Bayonne attire pèlerins et marchands sur les routes côtières.

CHAPITRE IV

LA TOPOGRAPHIE ET LE PEUPLEMENT DE BAYONNE.

Le site de Bayonne en fait une ville de forteresse : un éperon abrupt marquant le confluent de l'Adour et de la Nive au milieu de marécages recouverts par la marée, qui forment au Moyen Age la « mer de Bayonne ». La ville romaine, polygone de 1,125 mètres de côté, avec une enceinte de vingt-quatre tours au moins et quatre portes, couvrait dix hectares environ; elle fut le berceau de Bayonne et en resta le centre administratif et religieux. Moins important que Dax, Lapurdum était comparable à Orléans, Viviers ou Grenoble. Au XIIe siècle, les évêques Raimond le Jeune, Bernard d'Astarac, Raimond de Martres (1120-1127) relèvent Bayonne. R. de Martres commence la cathédrale et construit le pont sur l'Adour. Les chartes de Guillaume VII (v. 1122), de Richard Cœur de Lion (v. 1170) et de Jean sans Terre (1215) organisent la vie de la cité. Nouveaux quartiers dans les marécages sur les rives de l'Adour et de la Nive, et entre Nive et Adour : ce sont les « ports » et le Bourg-Neuf. Trois couvents sont fondés: Jacobins (1225), Cordeliers (1247), Clarisses (xive siècle). Trois chantiers de constructions navales entrent en activité dès 1131. La forteresse se double d'un port actif.

Vers le sud et le sud-ouest, l'enceinte romaine subsiste; vers les fleuves, des murailles partant de l'enceinte romaine protègent les nouveaux quartiers. Le château, à l'angle nord-ouest de l'enceinte romaine, date au moins du XII° siècle. Le Bourg-Neuf a également une enceinte. Des estacades et des chaînes ferment le port intérieur de la Nive. Faubourgs de Saint-Léon et de Tarride autour du Grand-Bayonne, de Mousserolles aux portes du Bourg-Neuf, de Saint-Esprit sur la rive droite de l'Adour, aussi peuplés que la ville. Les trois premiers seront rasés par Vauban en 1680. Maisons sur caves de la ville haute et maisons sur arceaux de la ville basse des-

sinent exactement le plan de la ville médiévale. Les parcelles de terrain sont identiques et donnent l'impression d'un « lotissement » au XII^e siècle. Plan à deux corps de bâtiments séparés par une cour, à façade très étroite. Construction en torchis et à colombages. Demeures de marchands et d'armateurs. Les « jurats de le poble » règlent les questions d'urbanisme.

La population de Bayonne est gasconne en majorité à partir du xIIe siècle. La ville a pu compter 800 immeubles avec 4,000 habitants, les faubourgs 3 à 4,000 habitants au moins au xIVe siècle. Les corps de métiers sont groupés par rues : rue des Faurs, de la Carnaceirie, des Pitarrers, etc...

CHAPITRE V

LE RÉGIME DES MÉTIERS A BAYONNE.

Societas navium Baionensium (1206-1213). Statuts assez exceptionnels. Certains métiers ont des privilèges spéciaux : « faures », bouchers ; cependant, la charte de 1215 ne leur donne aucun rôle politique et les établissements les contrôlent étroitement. Experts jurés, nommés par la ville. En 1399, les métiers les plus anciens et les plus puissants s'unissent et nomment un « vicaire ». Réforme des règlements des métiers. Les statuts que nous possédons ne sont pas antérieurs au xve siècle : confusion entre la confrérie et le corps de métier ; prescriptions religieuses (« cierges » de la Fête-Dieu), « claviers », etc. Contrôle de la ville, compétence de la cour du maire. Le rôle politique des métiers dans la ville est nul. Analogies avec l'organisation des métiers dans le Nord, à Valenciennes. Au xv1e siècle, les confréries se distingueront des corps de métiers.

DEUXIÈME PARTIE LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION BAYONNAISE

CHAPITRE PREMIER

L'EXPLOITATION DU SOL ET L'ALIMENTATION.

L'exploitation du sol. — Principales forêts: chêne pédonculé, hêtres, chêne tauzin, châtaignier, pin sylvestre, sapin, coudrier. Dans les Landes de Gascogne: pin maritime et chêne-liège. Les « herms » ou landes empiètent sur la forêt. Dans le Labourd, libre disposition des terres incultes. Transhumance très importante de Navarre et du Béarn vers les Landes de Bordeaux; un droit spécial, le guidonagium vaccarum extranearum ou balliva numerandi vaccas, est perçu sur 10,000 têtes de bétail en 1309. Le droit de fonder des grangias et agriculturas est concédé à la cathédrale de Bayonne par Guillaume VII (1122) et à Saint-Jean-de-Sorde par Guil-

laume VIII (1128). Concessions royales. Établissements hospitaliers et bastides. L'abbaye de Sorde est, dès le xi^e siècle, un grand centre agricole: redevances en froment, millet, orge, avoine, seigle, vin, cidre, porcs, brebis, etc... Importance du cidre et du bétail bovin et porcin.

Les produits du sol dans l'économie bayonnaise. — En 1244, Bayonne a le droit de « padouent » dans le pays de Gosse. Le métier de la « carnaceirie » date de 1168-1170. Organisation du métier. Statuts de 1489. Prescriptions d'hygiène. Réglementation de la vente. Porcs salés, bœufs engraissés. La livre carnassière. Exportation de bétail vers la Navarre et le Guipuscoa. Vignes et vergers constituent la partie la plus importante des biens fonciers des Bayonnais. Celliers et pressoirs. Protection des vergers et des vignes : « charte des malfaiteurs » (1189-1199), établissements. Le carnal à Bayonne et à Dax. Les « jurats des terres » (1304). La réglementation des vins et des cidres protège la vente des vins médiocres de Bayonne. Mesures des liquides : pinte, pot, herrade, barrique, pipe, tonneau. Les taverniers. L'importation des vins étrangers est interdite du 30 septembre à la Noël, leur vente n'est autorisée que de Pâques au 30 septembre. L'importation du cidre est interdite : conflit avec le chapitre (1333-1383). Privilèges de fret des navires de Bayonne. Vins de Chalosse. Très faible exportation des cidres et des vins, par suite de leur médiocrité. Ce sont des vins de Bordeaux que les Bayonnais exportent en Angleterre et en Flandre. Conséquence politique de ce protectionnisme : les établissements sur les vins étant impopulaires, le Conseil de la commune décide en 1449 que seuls pourront y être élus des propriétaires de vignes et de vergers. Blé et autres céréales : en 1189-1199, la « charte des malfaiteurs » interdit de détourner le blé destiné à Bayonne. Mesures des grains (1377) : conque, coarte, coarteyron, cas ou charette. « Hostau generau per cohue » ou halle aux grains. Droits de « cohuaige » et de « conquage ». L'exportation est interdite. Contrebande de grains avec le Guipuscoa. Police des moulins : moulins à pratiques et en société. Poids de la ville. Police des fours. Le prix du pain est fixé à un denier, le poids seul varie. Barème de 1377. L'importation des grains est pour Bayonne une question de vie ou de mort. Blés de la Chalosse : il est interdit de débarquer du blé entre Hourgave et Capbreton ailleurs qu'à Bayonne. Les traités de Dax avec Montde-Marsan en 1292, avec Bayonne en 1353, et avec Saint-Sever en 1357 assurent le ravitaillement de Bayonne. L'importation par mer est indispensable. Le blé vient de Bordeaux et de la Saintonge, de Bretagne, de Normandie, de Hollande, surtout d'Angleterre, d'où il sort en franchise depuis 1215. Libéralités royales et licences d'exportation. Comestibles divers : pommes, verjus, cerises de la banlieue ; chapons, oies des Landes et de Chalosse; fromages du Labourd; figues d'Espagne, épices, etc... Après 1451, les importations d'Angleterre sont arrêtées. La culture du maïs est importante dès 1523. Il a dû être importé en Europe de Saint-Domingue et non du Mexique.

CHAPITRE II

LA VIE ÉCONOMIQUE DU BASSIN DE L'ADOUR.

Le rôle économique du réseau fluvial. — Bayonne établit sa juridiction de la Pointe à Hourgave (1255). Les tarifs du droit de pontage (1284) et du péage (1401). Police du port; braimans et bouviers; droits divers. La rive gauche de l'Adour jusqu'à Hourgave. Les abbayes de Lahonce, Arthous et Sorde. Labastide-Clairence, port de la Basse-Navarre (1310), Peyrehorade, Bidache et Came, la bastide de Hastingues (1310). Importance économique d'Oloron. Le cours moyen de l'Adour : Dax, Saint-Sever et Mont-de-Marsan. Importance de Dax. Dax arrête le blé destiné à Bayonne, Bayonne bloque l'embouchure. Les traités Dax-Bayonne et Dax-Saint-Sever (1353 et 1357) établissent la liberté de la navigation. Au xve siècle, conflit entre Bayonne et les bateliers d'Auribat. La juridiction de Bayonne sur l'Adour est reconnue par Louis XII (juillet 1498) et François Ier (mars 1514).

« Nasses » et moulins. — Barrages destinés à pêcher le saumon et l'alose ou l'esturgeon et à détourner l'eau pour les moulins, les nasses sont un danger pour la navigation et une gêne pour la pêche. Nasses de l'Adour : Saubainhac (1277) et Biele (1309), entre Bayonne et Guiche, provoquent des conflits violents. En 1295, un accord est conclu entre les pêcheurs et G. Adle Saubainhac; en 1313, la nasse de Biele est démolie après appel au Parlement de Paris. Nasses de la Nive : Luc et Haitze font l'objet d'une enquête de Jean Hoquetti, connétable de Bordeaux (1320). Enquête de 1582. Charles du Sault, conseiller au Parlement de Bordeaux, ordonne, sur plainte de Louis de Foix, ingénieur du Boucau-Neuf, la destruction des nasses qui gênent la circulation et l'écoulement des eaux. Les moulins à marées utilisent dans les estuaires la force de la marée, grâce à un bassin. Ils sont nombreux dans les barthes de l'Adour. Moulins de la Mufale (1125-1133), d'Esbouc (avant 1251) et de Saint-Bernard. Moulins de rivière : technique au Moyen Age. Meules à blé et à millet. Moulins de Hausquette (1256), de l'étang d'Orx (1255). Moulins d'Ustaritz ; le Moulin-Neuf, propriété collective. Moulins de la Nive. Enquête de 1582.

La pêche fluviale. — Les « tilholiers » ou pêcheurs d'eau douce forment un corps de métier constitué dès 1295. Statuts de 1450. Technique et réglementation de la pêche d'après les statuts de 1450, les établissements et les traditions. La « tilhole » ou barque de pêche ; les engins prohibés ou autorisés : « mange », « trayne », « esparbe », « lobe », « gorme », « areut ». Réglementation de la pêche, interdictions et sanctions. En 1255, il est interdit d'acheter ailleurs qu'à Bayonne le poisson pêché dans la juridiction. Le port de Bertaco, port au poisson. Les tailleurs de poisson acquièrent au xve siècle le monopole de la vente au détail. Statuts de 1401-1439. Le métier est alors exclusivement exercé par des femmes. Métier d'artisans, il devient un métier de marchands revendeurs.

La pêche à la baleine. — La pêche à la baleine à Biarritz et sur la côte basque n'est pas pratiquée sur la côte des Landes. Topographie de Biarritz. La pêche à la baleine en Biscaye. Baleines, « balenatz », « caveratz ». La « balaena biscayensis » ou « sardako balea »; le cachalot; les dauphins ou « caveratz ». Technique de la pêche : récits d'A. Navagero, Ambroise Paré et Cleirac. La pêche avait lieu l'hiver en vue des côtes, les baleines étaient signalées par des guetteurs : tour de l'Atalaye à Biarritz. Les contre-sceaux de Biarritz et de Fontarabie (XIIIe siècle) représentant des scènes de harponnage. Produits de la pêche. L'huile de baleine, ses divers emplois : calfatage des navires, apprêt des draps ; la chair est comestible ; la langue, morceau de choix ; le cuir est employé pour les cordages de navires; fanons et ossements. Produits du cachalot: spermaceti et ambre gris. Organisation corporative des pêcheurs. Répartition des bénéfices : préciput des harponneurs, des équipages et des « bourgeois de pinasse ». Droits sur les baleines. Droit du suzerain. Charte de Richard Cœur de Lion (v. 1170). Cession des droits royaux à Vital de Biele (1199) et à Pé de Poyane (1338). Dîme du chapitre. En 1255, Bayonne prétend accaparer les produits de la pêche; en 1336 et 1342, Biarritz s'engage à les lui réserver. En 1499, les baleines sont rares et les pêcheurs inexpérimentés; le chapitre de la cathédrale diminue de moitié leur redevance. Saint-Jeande-Luz sera le port de la pêche à la baleine devenue pêche hauturière : la poursuite des baleines conduira les Basques sur les bancs de morue de Terre-Neuve.

CHAPITRE III

LES ARTS ET LES MÉTIERS.

Cordiers. — Chanvre de Navarre ou de la région. Réglementation. Experts pour les câbles et les cordes. Utilisation pour la marine, les machines de guerre. Exportation dès 1206-1213. La vente est réservée aux « voisins ».

Commerce et industrie du bois. — Le bois de construction, matière première et fret de départ. Droits de Bayonne sur le pays de Seygnanx et de Gosse (1294), conflit avec le Labourd. Achat du bois d'Urcuit (1283). Flottage du bois, radeaux ou « amarratz ». Les coupes de bois et l'exportation sont réglementées. Dépôts de bois hors de la ville. Métiers du bois : tourneurs, « hasters » ou fabricants de bois de lances, charpentiers de maisons, charpentiers de navires et avironniers. La tonnellerie à Ossès, en Basse-Navarre et en Labourd. Rue des Tonneliers à Bayonne. Matières premières : châtaignier pour les douves ; noisetier, coudrier, osier pour les cercles. Contrôle de la ville. Tonneliers, « corrassers », « doalers » et « pipoers »; contrôle des « pipes ». Exportation du merrain et des douves à Bordeaux et La Rochelle. Tarif de fret de 1206-1213. Comptes de l'archevêché de Bordeaux.

Les industries du fer à Bayonne. — Abondance des forêts et des cours d'eau : les forges sont à proximité des mines. Technique de l'extraction et de la fusion. Mines de Banca, Ainhoa, Olhete, Urrugne. « Moulins à fer » des xie et xiie siècles à Olhete et à Herrère (comm. de Sainte-Suzanne, cant. d'Orthez). « Moulins à fer » de la Nive. Le minerai de Biscaye est importé dès le Moyen Age. Trafic du fer dans la région. Bayonne lève une cize sur le fer, abolie en 1411. Les « faures », ancien et puissant corps de métier. Privilège de 1204. En 1296, après la reprise de Bayonne, Édouard Ier les autorise à interdire toute importation d'objet de métal, à l'exception des cuirasses. Ils groupent tous les ouvriers en métaux. L'industrie du fer. Ancres de navires et armes. Les fabricants d'arbalètes étaient compris dans les « faures ». Célébrité des arbalètes de Gascogne. Bayonne, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Sever sont des centres de fabrication d'arbalètes. Construction des machines de sièges par les charpentiers de navires, les faures et les cordiers. Sièges de Pampelune, de Benauges et de Saint-Macaire (1253-1254). Les couteaux de Bayonne donnent naissance à la bayonnette.

Cuirs et peaux. — Le bétail, abondant dans la région (exportation de viandes salées et fumées), fournit la matière première. Tanneurs et pelletiers à Saint-Léon: il leur est interdit d'exercer leur métier en ville. Savetiers rue de la Sabateirie. Production et trafic des cuirs dans la région. Fourrures de Castille et de Navarre.

Orfèvres. — Plusieurs étrangers: Aragonais ou Navarrais. Les orfèvres sont peu nombreux, mais influents; leur métier atteste la richesse de la ville au xive siècle. Statuts de 1434: ils sont unis aux peintres, aux verriers et aux sculpteurs et s'adjoignent les potiers d'étain. Association de bourgeois plus artistes qu'artisans. Ils possèdent un tribunal confraternel qui règle leurs différends: cas unique à Bayonne.

Métiers divers. — Boutiquiers, merciers, épiciers et apothicaires, revendeurs, couturiers, « duranguiers » ou fabricants de manteaux de laine, tailleurs de pierre et maçons, potiers d'étain, « hachers » ou portefaix. Médecins, chirurgiens, barbiers, avocats.

TROISIÈME PARTIE LE COMMERCE EXTÉRIEUR

CHAPITRE PREMIER

LA MARINE ET LA NAVIGATION.

La marine bayonnaise au Moyen Age a fait la richesse et la force poli-

tique de Bayonne. Les chantiers maritimes travaillent pour le roi de Castille en 1131 et en 1275, pour Philippe le Bel en 1295 et, pendant le Moyen Age, pour le roi d'Angleterre. Charpentiers de navires et avironniers. Types des navires bayonnais : « coraus » et « tilholes », « galupes » et « gabarres » pour les transports fluviaux; « pinasses » et baleiniers, qui deviennent des navires de guerre légers : les pinasses participent au siège de Saint-Martin-de-Ré. Nefs : sceaux de Saint-Sébastien et de Santander (XIIIe siècle), clef de voûte de la cathédrale de Bayonne (XIVe siècle). Timon à la bayonnaise ou à la navarresque. Galées, coques, tarrides. Caractéristiques: en 1307 le tonnage minimum est fixé à 100 tonneaux. Bayonne, puissance navale. En 1190, Bernard de Lacarre, évêque de Bayonne, est connétable de la flotte de Richard Cœur de Lion à la troisième croisade. Défense de la Rochelle en 1224, blocus de la même ville en 1242, reprise de Bayonne en 1295. Miqueu de Manx, Amat de Soubist et Badin du Four, Bayonnais émigrés, commandent les flottes de Philippe le Bel. La flotte de Bayonne est la plus importante du contingent étranger au siège de Calais (1346).

Règlements de la navigation. La Societas navium Baionensium (1206-1213). Société d'assistance mutuelle et de partage des bénéfices : entr'aide en mer, frets en commun, voyage en convoi, but militaire, courants commerciaux : vers l'Espagne, vers Bordeaux, la Rochelle et la Flandre. Tarifs de fret. Exportations : laine, cuirs, cire, chevaux, mulets, mules et roussins, lin, merrain et bois de chauffage, graisse, suif, fer, chanvre, cordes, viande salée. Importations : cuivre, étain, plomb, bourre, harengs, merlans, anguilles, congres, fil de chanvre, draps de Flandre. Le régime de la navigation au xive siècle. Barran de Sescars, amiral de Bayonne en 1295, est le premier amiral connu. Plusieurs maires de Bayonne portent ensuite ce titre, tous en exercent les fonctions. Juridiction maritime du maire. Établissement du 18 juin 1323 sur la marine. Nouvelles conditions de la navigation : capitalistes sédentaires, propriétaires de « douzièmes » des navires, contrôle de la commune. Autorité du maître de « nau » sur l'équipage. Juridiction d'amirauté exercée par le maire : droit de « wreck », marque, etc.

CHAPITRE II

LES CONDITIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

Le magasinage ou « hostelatge » (1125-1170) à Saint-Sébastien et à Estella. Le dépositaire touche des droits de magasinage et des droits sur les ventes, à moins qu'il ne garde pour lui la moitié des marchandises. Courtiers et changeurs : les courtiers succèdent aux « hostes ». Très nombreux à Bayonne, ils traitent de toutes sortes d'articles. Courtiers-auneurs de drap : importance du commerce du drap. Courtiers experts de congres, etc. Contrôle des changeurs. Notaires et contrats. Charte des notaires

(1303-1311). Contrats commerciaux selon la coutume de 1273 : comane ou prêt à commodat, commenda, emplette, société. Les marchands étrangers à Bayonne ne peuvent être boutiquiers, bouchers, « faurs », savetiers, corroyeurs, merciers revendeurs (1319). Sauvegarde du roi en 1315. Les marchands étrangers provoquent une raréfaction de la monnaie en 1399. En 1415 et 1421, deux établissements réglementent leur commerce. Franchises spéciales à ceux de Londres et de Bristol.

CHAPITRE III

LE COMMERCE AVEC LA PÉNINSULE IBÉRIQUE ET L'AFRIQUE.

Navarre. — Merindad de Ultra Puertos et la politique d'expansion des rois de Navarre. 1131 : Alphonse Iet fait construire des navires à Bayonne. 1204 : accord entre Bayonne et Sanche. Relations commerciales dès 1200. 1294 : saisie des biens des Bayonnais en Navarre. 1386 : lettres de franchise de Charles II pour les Bayonnais. Dès 1286, Saint-Sébastien est le port de la Navarre. Au xiiie siècle, les navires de Bayonne affrétés par des Navarrais vont en Angleterre et en Flandre. Importations de Bayonne : chanvre, fer et objets en fer (1295), blé, chevaux de Castille, fourrure, laines, amandes, etc. Orfèvres navarrais à Bayonne. Exportations de Bayonne : cordes, cuirs de vaches (1360), mercerie, cire, encens, toiles, poudre à canon, bois de lances, porcs, poivre, saindoux, sel, roussins, poissons salés ou fumés.

Castille. — Saint-Sébastien : sa charte de peuplement de 1150 mentionne déjà des relations commerciales avec Bayonne. Similitudes de coutumes : « hostaladge », vestiges de peuplement gascon à Saint-Sébastien, passages, etc ... Marine et commerce très actifs : les Basques vont en Angleterre et en Flandre. En 1286, Saint-Sébastien est le port de la Navarre. L'Hermandad de 1296 interdit le commerce avec Bayonne. En 1242, les Basques défendent la Rochelle. Ils sont les alliés du roi de France et prendront part à la prise de Bayonne en 1451. Nombre des actes de piraterie et des lettres de marques. Cependant, à partir de 1293, trêves et traités avec Bayonne : réparation à l'amiable des dommages, neutralité réciproque. En 1408, Bordeaux demande à s'y joindre. Ces traités sont provoqués par les besoins de cette côte en vivres. Bayonne importe de Castille: du minerai de fer, de l'acier, des chevaux, du drap, du chanvre, des cuirs travaillés, des pelleteries et des épices. Elle en exporte des vivres, du poisson, de la cire, du cuivre, de l'étain, du plomb, des crins. Les navires bayonnais assurent le trafic entre cette côte et le nord au début du XIIIe siècle. Puis la marine castillane les supplante.

Relations avec le sud de la Péninsule et l'Afrique. — Trêve de 1294 entre les Portugais et Bayonne après le pillage d'un bateau bayonnais à Lisbonne. Un incident semblable éclate en 1309. Lisbonne est l'étape des

navires allant vers le sud. Le Portugal fournit des peaux, des vivres, des épices, des vins, des figues, des raisins et du sel. Séville est mentionnée dans la coutume de 1273. En 1326, les marins de Santander acquittent à Séville les mêmes droits que les Bayonnais. En 1408, trafic avec Barcelone. Produits d'importation de Bayonne : épices, figues et raisins de Malaga, amandes, huile. Peut-être aussi de la soie, des oranges, du blé et des cuirs. L'Afrique importe du merrain et des vins.

CHAPITRE IV

LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC BORDEAUX ET LA ROCHELLE.

En 1404, Bordeaux et Bayonne s'accordèrent réciproquement la franchise. La Rochelle et Oléron, escale des bateaux de Bayonne aux xiie et xiiie siècles. En 1242, blocus de la Rochelle. 1292-1295 : des marchands bayonnais établis à la Rochelle sont molestés et dépouillés par les Français. En 1324, des Bayonnais sont établis à Maremne. Les Bayonnais apportent à Bordeaux et la Rochelle du fer, du merrain (il est interdit en 1306 d'en exporter à la Rochelle), des produits d'Espagne; ils en exportent du blé et du sel pour Bayonne (1377, 1399, 1451) et surtout du vin de Bordeaux et d'Aunis pour l'Angleterre et la Flandre.

CHAPITRE V

LES RELATIONS AVEC LA BRETAGNE, LA NORMANDIE ET LES ILES ANGLO-NORMANDES.

En 1199, Vital de Biele a un revenu sur les sécheries de Guernesey. De 1253 à 1330, les pêcheries et les îles sont entre les mains des Bayonnais. 1339 : enquête sur les pêcheries de Guernesey. En 1279, les Bayonnais installent des pêcheries de merlus et de congres à la pointe Saint-Mathieu, en Bretagne. Approbation de Jean Ier, duc de Bretagne, confirmée en 1341. En 1292, les Bayonnais ont deux pêcheries à Penmarch. Le marché des congres et merlans à Bayonne. En 1292, les Bayonnais commercent avec Saint-Brieuc, Audierne, Lannion, Saint-Malo, etc... 1348 : sauf-conduits pour les navires de vins de Gascogne en Bretagne. Amirauté bretonne à Bayonne. Bayonne importe de la Bretagne du sel, des toiles, du blé pour elle ou pour l'Espagne. Marchands bretons à Bayonne. Les navires bayonnais apportent en Bretagne du vin de Bordeaux, de la gomme, de la résine. La Normandie est Française. Rivalité avec Bayonne. Le conflit de 1292 entre marins normands et bayonnais, combat naval de 1293. Trêve de 1318. Les Bayonnais importent du blé de Normandie.

CHAPITRE VI

LES RELATIONS AVEC LES PAYS-BAS ET LA HANSE.

En 1206 : Societas navium Baionensium. 1256 : Domenjon de Biele en

Flandre. Coutume de 1273. Traités de commerce et trêves entre Bayonnais et Flamands. En 1363, les Flamands ont l'autorisation de commercer à Bayonne. Les Bayonnais et les Biscayens à Bruges. Relations avec Dordrecht et la Hanse. Marchands de la Hanse à Bayonne au xve siècle. Bayonne exporte en Flandre des vins de Gascogne, du fer, du cuir, du miel, des épices, du chanvre; transit de la laine d'Angleterre vers la Flandre. Importations de Bayonne : blé de Hollande, draps de Flandre, harengs.

CHAPITRE VII

LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC L'ANGLETERRE ET L'IRLANDE.

Bayonne et les ports anglais. — Les relations de Bayonne avec l'Angleterre ne sont pas mentionnées dans les statuts de la Societas navium Baionensium. Cependant, des sauf-conduits sont délivrés à des Bayonnais dès 1205. Rapports avec Londres: 1224. 1289-1300: conflit entre Londres et les marchands de vin gascon. Depuis 1238, les Bayonnais sont affranchis du « muragium ». En 1438-1442, traité entre Bayonne et Londres, franchises réciproques, Bayonne est autorisée à taxer le fer et les autres marchandises qu'elle exportera. Relations de Bayonne avec les Cinq-Ports: alliance de 1224. En 1297, Bayonne jure avec les Cinq-Ports la trêve de Vyve-Saint-Bavon. Bayonne est également en relations avec Yarmouth, Portsmouth, Dartmouth, Southampton, Arthonne et Bristol. Relations avec l'Irlande: en 1256, deux Bayonnais entrent dans la guilde marchande de Dublin. En 1399, Bayonne demande la franchise en Irlande.

Les vins de Gascogne en Angleterre. — Au XIII^e siècle, les vins de Gascogne et d'Aunis sont transportés par les navires bayonnais; rôles d'Oléron: prescriptions sur le transport des vins. Vins d'Aunis. Les vins du roi étaient également envoyés de Bordeaux sur des navires bayonnais. En 1242, les marins bayonnais sont chargés d'exiger le paiement des droits sur les vins. Après 1451, des bateaux anglais vont chercher à Bordeaux les vins de Gascogne.

Exportations diverses. — Fer, sel de la Rochelle, cuir, cire et alun, figues et amandes. A partir du début du xve siècle, exportation de pastel sur Bristol. Importations : blé, laines d'Angleterre par la Flandre et par le marché intérieur, draps, étain de Cornouailles.

CONCLUSION

Bayonne est le seul port d'une région pauvre et peu étendue ; ses exportations sont peu importantes ; elle doit importer des denrées de première nécessité. Sa force a deux causes : sa situation du point de vue politique et stratégique, sa marine qui transporte des produits étrangers et assure

sa puissance navale. Dans la vie urbaine, les métiers ont peu d'importance politique, hégémonie constante d'une classe de riches négociants qui, grâce à la charte de 1215 et à l'aide apportée au roi, accapare le pouvoir politique. Le milieu du xvº siècle marque la fin de la suzeraineté anglaise, la disparition des principaux marchés fréquentés par les Bayonnais, de l'embouchure de l'Adour à Port d'Albret, la transformation de l'agriculture, etc... Bayonne ne renaîtra au point de vue économique qu'à partir de 1578 et dans des conditions toutes différentes.

PIÈCES JUSTIFICATIVES CARTES ET PLANS — PHOTOGRAPHIES